

LES EFFETS SUR LA SANTE – CHAMPS MAGNETIQUES

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Il est primordial de rappeler que **les normes d'exposition en France ne tiennent compte que d'une exposition de courte durée.**
- Les expositions sur de **longues durées** ne sont pas prises en compte par la législation française.
- Pourtant plusieurs études font mention d'**augmentation du nombre de cas de leucémies infantiles, de possibles liens avec l'apparition de la maladie d'Alzheimer, etc..**

Ensemble contre Hambregie

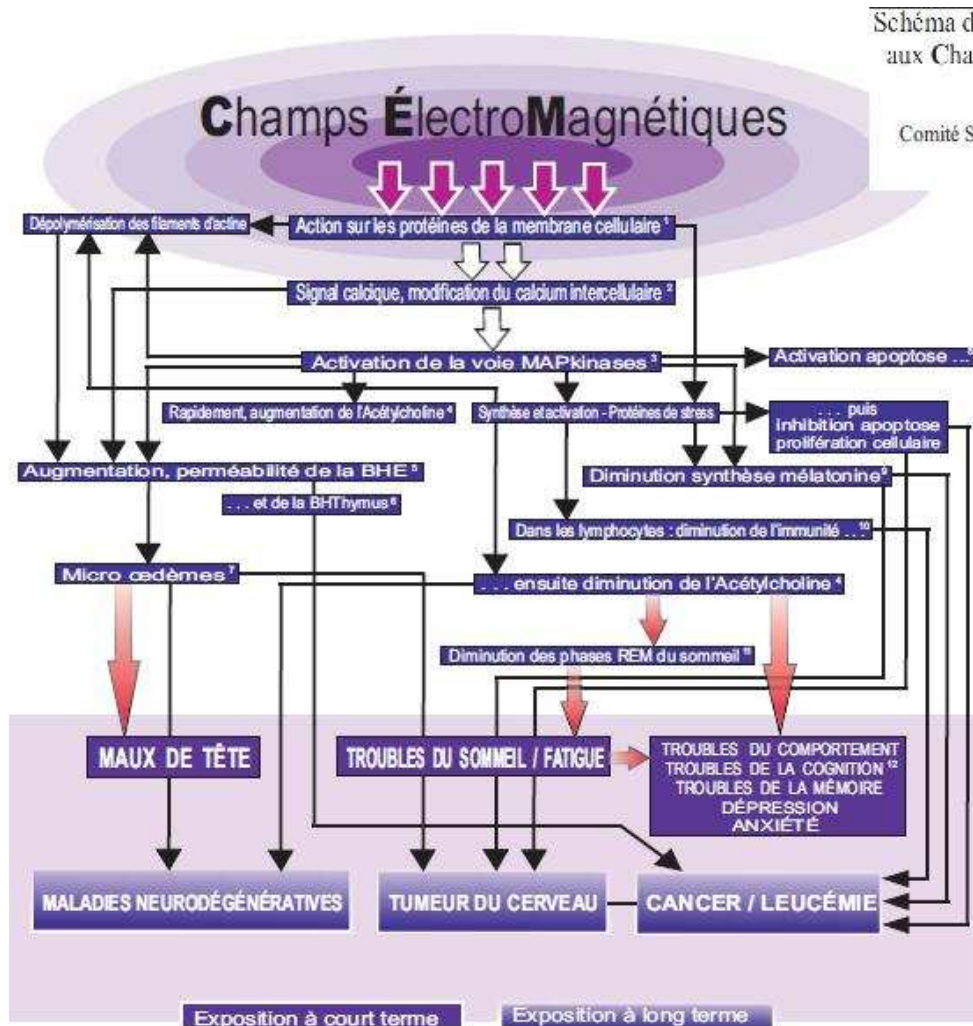


Schéma des mécanismes liés à l'exposition
 aux Champs ElectroMagnétiques (CEM)
 (Dr Richard Gautier)

Références des publications:
 Comité Scientifique sur les Champs ElectroMagnétiques
[csif-cem](http://www.csif-cem.org)

(Source :

http://www.next-up.org/pdf/Schema_mecanismes_interactions_exposition_aux_CEM.pdf)

Ensemble contre Hambregie

Un exemple parmi tant d'autres : La commune de BOURANTON dans l'Aube.

3 T.H.T. à l'Est et 1 T.H.T à l'Ouest

CLUSTER

Relevé réalisé bénévolement par le délégué UDAF Aube, auprès du CCAS de BOURANTON
Période principale de 1976 à 2004- Village de 500 habitants (actuellement), dont 200 personnes, issues de la réalisation de 3 lotissements (2 particulièrement probants dans diverses et multiples pathologies lourdes déclarées!)
Rappel des maladies enregistrées sur plusieurs points sensibles de la commune (11/2008)

Nom -	Prénom	âge	pathologie	information	distance à THT
H-----	G.	38x	TC *	plan transmis	70m/400KV
C-----	A.	54x	TC *	plan transmis	50m/225KV
R-----	P.	49x	AC *	plan transmis	70m/225KV
S-----r	M.	60sec	MY*	plan transmis	120m/225KV
L-----	H	33x	TC*	plan transmis	90m/400KV
R--y	T	65x	MY*	plan transmis	90m/225KV
M--a	J	48x	CP*	non transmis	25m/400KV
D--l	D	68x	MY*	plan transmis	50m/225KV
M-----	W	67sec	?	plan transmis	30m/225KV
C--t	G	65sec	LYM*	plan transmis	160m/225KV
Q---e	M	68sec	EPA*	plan transmis	150m/225KV
C---r	I	1x	?	plan transmis	10m/225KV
G---n	A	83x	CAO*	non transmis	10m/400KV
G---n	G	65x	CAO*	plan transmis	10m/225KV
M--k	A	53x	DGN*	plan transmis	60m/225KV
G-----i	J	53x	CA*	plan transmis	120m/225KV
G-----i	C	16 x	CA*	plan transmis	120m/225KV
M--t	G	54x	?	plan transmis	70m/225KV
R--e	C	50x	?	non transmis	30m/225KV
R-----t	P	41x	?	non transmis	220m/225KV
T-----t	B	55x	CAF*	non transmis	40m/225KV
V---n	J-C	49x	CL.*	plan transmis	10m/225KV
M--y	A	55x	CAS*	plan transmis	70m/225KV
M--s	A	65x	ALZ*	plan transmis	100m/225KV

LEGENDE

x= dec tht= très haute tension sec= soins en cours

TC* tumeur cérébrale / AC* arrêt cardiaque/MY* myélome/CP* cancer poumons
LYM*=lymphome / EPA* = épandynome/CAO* = cancer os/ CA* = cancer
CAS*= cancer du sein/ CAF*= cancer du foie/DGN*=dégénérescence neurones
ALZ*= alzheimer CL.*= cancer langue

NB/

La situation de notre commune, par rapport aux nombreuses implantations linéaires HT et THT avoisinantes, a interpellé un médecin généraliste, lequel a constaté un nombre anormalement élevé de tumeurs crâniennes, en considération de la densité de population! Disons que depuis 2004 à 2008, l'évolution est la suivante: de nouveaux cas ont été déclarés, des personnes sont décédées, d'autres reçoivent des soins appropriés à leur état respectif!

Source : Etude disponible sur demande auprès de M. SCHNIEGELHOFER de BERANTON

Ensemble contre Hambregie

Tableau des normes officielles pour les basses-fréquences

Tableau comparatif des recommandations et des normes limites liées à l'exposition aux basses fréquences

Recommandation / Norme	Champ électrique (V/m)	Champ magnétique (en A/m)	Champ d'induction magnétique (en µT)	Champ d'induction magnétique (en mG)
- ICNIRP : Commission Internationale de Protection contre les Rayonnements Non-Ionisants - OMS / IRPA - Commission Européenne - Belgique (CENELEC)	5000 V/m	80 A/m	100 µT	1000 mG
France - CIRC de Lyon : Centre International de Recherche sur le Cancer	-	0,32 A/m	0,4 µT	4 mG
Italie	5000 V/m	0,16 A/m	0,2 µT	2 mG
Suède (TCO 99)	10 V/m	0,16 A/m	0,2 µT	2 mG
Rapport Bioinitiative	-	Ecoles et nouvelles constructions : 0,08 A/m Autres bâtiments : 0,16 A/m	Ecoles et nouvelles constructions : 0,1 µT Autres bâtiments : 0,2 µT	Ecoles et nouvelles constructions : 1 mG Autres bâtiments : 2 mG
Scientifiques indépendants : - Jean-Marie Danze (Belgique) - Dr Roger Santini (France) - Professeur Le Ruz (France)	Zone de repos : 5 V/m Autres : 10 V/m	Zone de repos : 0,04 A/m Autres : 0,16 A/m	Zone de repos : 0,05 µT Autres : 0,2 µT	Zone de repos : 0,5 mG Autres : 2 mG
Valeurs préconisées par Mesures et Protection	Zone de repos : 5 V/m Autres : 10 V/m	Zone de repos : 0,04 A/m Ecoles et nouvelles constructions : 0,08 A/m Autres bâtiments : 0,16 A/m	Zone de repos : 0,05 µT Ecoles et nouvelles constructions : 0,1 µT Autres bâtiments : 0,2 µT	Zone de repos : 0,5 mG Ecoles et nouvelles constructions : 1 mG Autres bâtiments : 2 mG

Recommandations ou Normes [numéro] = numéro de la référence bibliographique en bas de page	Champ électrique en V/m	Champ magnétique en A/m	Champ d'induction magnétique en µT	Champ d'induction magnétique en mG	Rapport comparatif (champ d'induction magnétique)
Grande Bretagne – NRPB (depuis 1991) [1]	12000	1273,6	1600	16000	1
OMS – IRPA/NIRC (1988) [2] Belgique (1988) [2] CENELEC : ENV 50166-1 [3] Commission Européenne 1999/519/CE [4] ICNIRP (1999) [4] France (1999) [4] Suisse – ORNI (1999) [5] Italie (1992) [9]	5000	80	100	1000	1/16
France – CIRC de Lyon (Centre International de Recherche sur le Cancer) [6] (2001)	/	0,32	0,4	4	1/250
Norme Suède (1999) TCO 99 [7] et NCRP (USA-1995) [8]	10	0,16	0,2	2	1/500
Luxembourg (1994) [10]	Distance de sécurité	Distance de sécurité	Distance de sécurité	Distance de sécurité	-
Belgique- Région flamande 19.10.2004 [18]	/	0,16	0,2	2	1/500
Régions italiennes :Veneto (1999) [11] Emilia-Romagna (2000) [12]et Toscana (1999) [13]	5000 (Toscana uniquement)	0,16	0,2	2	1/500
Scientifiques indépendants [14,15]:Feychting M. (Suède) Ahlbom A. (Suède)(Depuis 1992)	/	0,16	0,2	2	1/500
Scientifiques indépendants [16,17]:- J.M Danze (Belgique) 1995- Dr Roger Santini (France) 1995- Prof. Le Ruz (France) 1995	Zone de repos : 5- Poste de travail et autres : 10	Zone de repos : 0,04- Poste de travail et autres : 0,16	Zone de repos : 0,05- Poste de travail et autres : 0,2	Zone de repos : 0,5- Poste de travail et autres : 2	1/500 à 1/20000

Ensemble contre Hambregie

Effets néfastes sur les personnes utilisant :

- **un cardiostimulateur (Pacemaker)** : dérèglement du programme => réversion ou accélération du rythme ventriculaire
- **chaise roulante électrique** : blocage des commandes => chaise roulante inactive ou pire incontrôlable
- **Valve magnétique de dérivation ventriculo-atriale ou péritonéale** : dérèglement du débit => maux de tête

==> Dès lors que le champ magnétique dépasse les 100 μ T, **ces lignes devraient être enfouies dans des endroits inaccessibles à ces personnes.** Se pose donc le problème du passage sous des routes ou chemins.

==> Elles doivent également **être enfouies loin de tout bâtiment ou habitation** pour éviter **les courants de fuite qui pourraient endommager les appareils électriques** ou pire encore remonter le long des clôtures.

En somme ces lignes **vont rendre "stériles" beaucoup de terrains.**

Ensemble contre Hambregie

Article du Républicain Lorrain - mercredi 15 septembre : « RTE dévoile ses fuseaux et entame la concertation »

« Comparativement, le niveau de champ de plusieurs objets du quotidien est supérieur : 100 à 1000 pour un rasoir électrique (utilisation rapprochée), 100 pour un sèche cheveux, 20 pour un aspirateur ... »

Combien de temps utilisez-vous votre sèche-cheveux ou votre rasoir électrique par jour ? 5 à 10 minutes maximum. On ne peut donc pas comparer une exposition de quelques minutes par jour, à une exposition en continu engendrée par ces lignes à très hautes tensions.

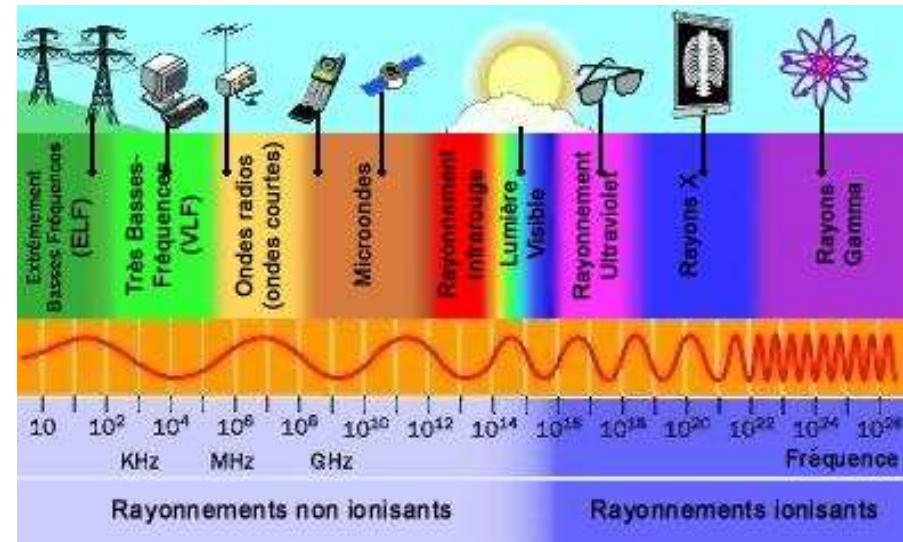
Valeurs caractéristiques de l'intensité du champ magnétique à diverses distances de certains appareils électriques

Appareil	À 3 cm (μT)	À 30 cm (μT)	À 1 m (μT)
Sèche-cheveux	6-2000	0,01-7	0,01-0,03
Rasoir électrique	15-1500	0,08-9	0,01-0,03
Aspirateur	200-800	2-20	0,13-2
Tube fluorescent	40-400	0,5-2	0,02-0,25
Four microondes	73-23	4-8	0,25-0,6
Radio portable	16-56	1	< 0,01
Four électrique	1-50	0,15-0,5	0,01-0,04
Lave-linge	0,8-50	0,15-3	0,01-0,15
Fer à repasser	8-30	0,12-0,3	0,01-0,03
Lave-vaisselle	3,5-20	0,6-3	0,07-0,3
Ordinateur	0,5-30	< 0,01	
Réfrigérateur	0,5-1,7	0,01-0,25	< 0,01
Téléviseur couleur	2,5-50	0,04-2	0,01-0,15

(Source : Office fédéral de protection contre les rayonnements, Allemagne 1999). La distance normale d'utilisation est indiquée en gras.

Ensemble contre Hambregie

Nous sommes pourtant baignés dans les ondes de toutes sortes !



Explication simplifiée :

plus les fréquences sont élevées et plus nos cellules « chauffent ». Les rayonnements gamma (radioactives) détruisent les cellules.

La valeur du champ magnétique n'a pas besoin d'être élevée lorsque la fréquence est élevée, car la puissance est plus facilement transportée. (Téléphonie mobile : 1 à 2 W)

Dans le cas de ces lignes T.H.T., le champ magnétique est important, car la fréquence est basse et la puissance transportée est élevée (446 MW).

Ensemble contre Hambregie

Dans notre maison, à partir du moment où nous sommes placés à plus de 50cm des sources de champs-magnétiques nous sommes « protégés ».

Encore faut-il que les appareils soient en fonction.





Ensemble contre Hambregie

Ce qu'il faut retenir, c'est :

-Qu'on ne peut pas comparer les appareils de hautes-fréquences aux appareils de basses-fréquences, car les valeurs des champs-magnétiques sont de l'ordre de 1 000 à 10 000 fois plus élevées pour les T.H.T. (basses-fréquences)

-Qu'on ne peut pas comparer l'utilisation sporadique des appareils électriques domestiques à la présence, en continu, d'une ligne T.H.T. à proximité de l'habitat

Toutes les comparaisons faites avec vos appareils domestiques ne sont là que pour vous détourner l'attention du vrai problème qui est la présence, quasiment 24H/24 d'une ligne T.H.T. avec des valeurs de champs-magnétiques supérieures à $0,25\mu\text{T}$ (néfastes en cas d'exposition prolongée)

Ensemble contre Hambregie

LES EFFETS SUR LA SANTE – CHAMPS MAGNETIQUES

- **En 1979, déjà, une connexion a été établie par les scientifiques entre les lignes à haute tension et les cas de leucémies infantiles. ==>**
 - **les symptômes dont souffrent les élevages à proximité de ces lignes, déjà bien connus des agriculteurs : baisse de la production de lait, des défenses immunitaires, morts prématurées plus élevées, etc.**
 - **En 2005, une étude britannique menée par l'épidémiologiste Gerald Draper a conclu que le risque de leucémie infantile est**
 - **69 % plus élevé que la moyenne pour les enfants habitant à moins de 200 mètres d'une ligne THT,**
 - **23 % plus élevé lorsque cette distance se trouve comprise entre 200 et 600 mètres.**

Ensemble contre Hambregie

Manipulation de certains lobbies==>au détriment de la santé des personnes!

- EDF et RTE conduisent **leurs propres études : Ils ne peuvent pas être juges et parties.**
- L'industrie **"Décide"** et se lance dans la **production sans concertation,**
 - puis elle **"Désinforme"** en expliquant à tout va qu'il n'y a aucun danger pour la santé ou l'environnement, et enfin,
 - quand les études pointent et montrent le contraire, elle **"Diffère"** en expliquant qu'il faut mener de nouvelles études avant de trancher, **histoire de gagner encore du temps.**
- Sur les lignes THT, cela fait presque 30 ans que les industriels diffèrent, grâce au **soutien de quelques experts véreux.**



Ensemble contre Hambregie

Michèle Rivasi (député européen) : « douter des dangers des lignes à haute tension n'est pas sérieux »

« La France est le pays d'Europe qui compte le plus grand nombre de lignes à haute tension. Bizarrement, ces dernières font aujourd'hui moins débat que les éoliennes. Leur impact sur la santé est pourtant clairement établi, rappelle Michèle Rivasi, députée Europe-Écologie et vice-présidente du Criirem (Centre de recherche et d'information indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques). »

(<http://riverainstht.e-monsite.com/rubrique,michele-rivasi-01-06-2010,712133.html>)



Ensemble contre Hambregie

A.F.S.S.E.T. (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) »

« Création d'une zone d'exclusion de nouvelles constructions d'établissements recevant du public (hôpitaux, écoles, etc.) qui accueillent des personnes sensibles (femmes enceintes et enfants) d'au minimum 100 m de part et d'autre des lignes de transport d'électricité à très hautes tensions »

(<http://www.afsset.fr/upload/bibliotheque/67278268938791992313385257>

6523/10_04_06_Avis_BF_VFinale_signe.pdf

→ **décret SRU publié en 2004 - interdit la construction de maison sous les lignes THT.**

==> Malheureusement, ce décret n'est pas toujours appliqué.



Ensemble contre Hambregie

Rapport de M. Daniel RAOUL, Sénateur de Maine-et-Loire, fait au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n° 506 (2009-2010) - 27 mai 2010

« D'ici à 2015, dans l'attente de ces nouveaux résultats, votre rapporteur recommande, à titre prudentiel et compte tenu des incertitudes de la science, aux parents et aux pouvoirs publics, notamment aux élus locaux, de chercher à chaque fois que cela est possible pour un coût raisonnable de ne pas accroître le nombre d'enfants de 0 à 6 ans et à naître susceptibles d'être exposés à des champs supérieurs à 0,4 μ T en moyenne »

(<http://www.senat.fr/notice-rapport/2009/r09-506-notice.html>)



Ensemble contre Hambregie

Sénat - Compte rendu analytique officiel du 4 novembre 2010 - M. Daniel RAOUL

M. Daniel RAOUL : « Une étude a été conduite en 2004. Il en résulte que 375 000 Français pourraient subir un seuil supérieur à 0,4 microtesla, qui pourrait devenir dangereux pour de jeunes enfants »

« Il faut donc approfondir la recherche, en prenant sur le plan local des mesures évitant si possible d'exposer les petits enfants à des champs supérieurs à 0,4 microtesla »

Mme Mireille SCHUCH : « Il faut également réfléchir à limiter à 0,25 microtesla l'exposition du public »

M. Antoine LEVEVRE : « L'agriculture et l'élevage constatent certaines baisses de fertilité et des cas de troubles thyroïdiens, voire de cannibalisme »

Mme Chantal JOUANNO : « Les études épidémiologiques font apparaître une corrélation entre exposition au-delà de 0,4 microteslas et leucémies aiguës de l'enfant »

« comme nous avons encore un doute sur le bon critère -les 100 mètres ou les 0,4 microteslas-, nous allons réunir un groupe de travail avec les collectivités locales concernées »

(http://www.senat.fr/cra/s20101104/s20101104_7.html)

Ensemble contre Hambregie

Récemment : A.F.P. - EPR: réunion amère entre Etat et riverains de la future ligne THT) :

« Pour la première fois en France, pour cette ligne de 160 km, l'Etat rachètera les maisons qui se trouvent à moins de 100 mètres si leurs propriétaires le souhaitent. 128 maisons sont concernées »

Enquête publique relative à la demande de déclaration d'utilité publique - Conclusion et avis de la commission d'enquête – (Fascicule 4/7)

« Suite à la demande de la Secrétaire d'Etat Nathalie Kosciusko-Morizet, RTE S'engage à acheter dans une bande de 100m de part et d'autre de la ligne les riverains souhaitant vendre leur bien »

« La commission d'enquête demande que cette indemnité de réemploi soit incluse dans le protocole »

(http://www.drire.gouv.fr/basse-normandie/energie/conclusions_avis_CE_DUP400.pdf)

Cela veut donc dire que **l'Etat admet qu'il y a un risque sur la santé** lorsqu'il y a une exposition de longue durée aux champs magnétiques. **C'est déjà nettement mieux que les 100 µT réglementaires actuels (exposition de courte durée), mais encore loin des 0,25 µT préconisés par beaucoup d'études scientifiques.**

Ensemble contre Hambregie

Résolution du Parlement européen du 2 avril 2009 sur les préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques

« L'absence de conclusions formelles de la communauté scientifique n'a pas empêché certains gouvernements nationaux ou régionaux, dans au moins neuf États membres de l'Union européenne, mais aussi en Chine, en Suisse et en Russie, de fixer des limites d'exposition dites préventives et donc inférieures à celles prônées par la Commission et son comité scientifique indépendant, le comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux. »

« Le Parlement prie instamment la Commission de procéder à la révision de la base scientifique et demande que la révision soit menée par le comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux; »

« Il souligne que, parallèlement ou alternativement à cette modification des normes européennes... »

« Il propose à la Commission d'évaluer la possibilité de recourir aux fonds des réseaux transeuropéens d'énergie (RTE-E) pour étudier les effets des CEM de fréquences très basses et en particulier des lignes de distribution de l'énergie électrique... »

« Il est vivement interpellé par le fait que les compagnies d'assurance tendent à exclure la couvertures risques liés aux CEM des polices de responsabilité civile, ce qui signifie à l'évidence que les assureurs européens font déjà jouer leur version du principe de précaution; »

« Il invite les États membres à suivre l'exemple de la Suède et à accorder aux personnes qui souffrent d'hypersensibilité électromagnétique le statut de personne à capacités réduites, de manière à ce qu'ils bénéficient d'une protection appropriée et de chances égales »

(<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P6-TA-2009-0216+0+DOC+XML+V0//FR>)



Ensemble contre Hambregie

Tribunal de grande instance de Tulle Le 28 octobre 2008 condamnation de Réseau de transport d'électricité (RTE) à verser 390 648 euros pour le préjudice "*direct, matériel et certain*" subi par l'exploitation de la famille Marcouyoux.

Le jugement l'établit clairement : « Les difficultés proviendraient essentiellement de la présence d'une ligne à très haute tension, à proximité des bâtiments, qui **exerce une influence négative sur la reproduction des animaux et la qualité de la production laitière**. Aucune cause pathogène n'a été mise en évidence comme pouvant influencer sur la production des troupeaux ovins et porcins ». Le tribunal cite même le directeur du service études et réseaux de RTE qui, dans une interview, évoquait, tout en les minimisant, les risques de « **leucémie infantile à proximité des lignes à haute tension** ». Et donne la parole à la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, **Nathalie Kosciusko-Morizet**, qui juge « **indéniables** » les **problèmes dus aux rayonnements électromagnétiques** des lignes à haute tension et regrette qu'il n'y ait « **malheureusement pas encore d'interdiction générale de construire à proximité de celles-ci** ».

(Sources : Le Monde – 03/12/2008 – Frédéric POTET et Article Libération "Grand Angle" du vendredi 19/12/2008)

La Cour d'Appel de Limoges, dans un arrêt en date du 1er mars 2010 a débouté le plaignant, car ce serait à lui d'apporter la preuve du préjudice. (<http://www.eurojuris.fr/fre/entreprises/contentieux/justice-commerciale/articles/exploitation-agricole-ligne-tht.html>)

Ce sera à vous de démontrer qu'il y a préjudice, en somme mission impossible !



Ensemble contre Hambregie

Les lignes électriques à haute tension désorientent certains mammifères

Les animaux ont la capacité de se déplacer en détectant la force d'un champ magnétique émis par le cœur liquide de la Terre et l'angle auquel le champ rencontre la Terre. Des travaux de recherche viennent de montrer que les vaches et les cerfs, par exemple, s'orientent par rapport à un alignement Nord-Sud.

Cependant, une équipe de recherche tchéco-allemande vient de découvrir que la capacité des animaux à se déplacer est totalement désorganisée lorsque des lignes électriques haute tension se trouvent dans la même zone. Cette découverte récente a été publiée dans les Proceedings of the National Academy of Sciences; **elle apporte une nouvelle fois la preuve que les animaux réagissent aux effets magnétiques, plus particulièrement car les lignes électriques génèrent un champ magnétique.**

Source : http://www.notre-planete.info/actualites/actu_1958_lignes_electriques_orientation_mammiferes.php



Ensemble contre Hambregie

Confidentialité imposée au pied des pylônes THT. Article Ouest-France mai 2009

Depuis quelques semaines, RTE (Réseau de transport électrique), en charge de la construction de la nouvelle ligne THT Cotentin et Maine, propose un protocole d'analyses des fermes concernées. La Chambre d'agriculture, le ministère de l'Agriculture et le GPSE (Groupe permanent de sécurité électrique) y sont associés.

« Ce qui surprend, c'est la méthode employée, témoigne un agriculteur souhaitant rester anonyme. Deux protocoles différents nous ont été présentés en quinze jours. Nous devons parapher le second qui était déjà signé par une partie des intervenants. » Les plus confiants ont apposé leur signature, d'autres y ont regardé de plus près.

Accord préalable

« Des clauses de confidentialité avaient été ajoutées », explique l'agriculteur. **RTE y réclame que les services vétérinaires et le GPSE ne diffusent pas les données « sans accord préalable »**. Ensuite, les parties doivent s'engager à ne pas communiquer le protocole à des tiers « ainsi que tout document ou toute information ».

Source : <http://www.stop-tht.org/Confidentialite-imposee-au-pied.html>



Ensemble contre Hambregie

Un éleveur normand accuse une ligne haute tension de tuer ses vaches décembre 2009

Un éleveur de la Manche réclame 200.000 euros au Réseau de transport d'électricité (RTE) en accusant une ligne haute de très haute tension voisine de son étable d'avoir provoqué la mort de 20 vaches et rendu invendable le lait de 55 autres bêtes.

Le producteur laitier basé à Lulne assure avoir "perdu 75 vaches en deux ans" après avoir fait une extension de l'étable "pour la mettre aux normes", une partie du bâtiment se trouvant dès lors à 60 mètres de la ligne THT au lieu de 120 mètres auparavant.

Pour RTE, "le lien de cause à effet n'est pas établi" entre la perte des vaches de Lulne et la ligne 400.000 volts, comme l'a dit à l'AFP Véronique Sauclière, une responsable de Basse-Normandie.

Source : <http://www.stop-tht.org/Un-eleveur-normand-accuse-une.html>



Ensemble contre Hambregie

Conclusions de l'étude du projet d'enfouissement de la ligne 400 000 volts vers la ligne T.H.T. Marlenheim-Vigy :

Le fuseau Ouest semble être celui qui présenterait le moins d'impact sur l'environnement et la santé, néanmoins la consultation d'autres associations concernées par cette aire d'étude sera faite en temps voulu, avant l'éventuelle enquête publique. Notre positionnement sur ce projet évoluera en fonction des éléments qui nous seront communiqués. La meilleure solution serait, bien entendu, qu'il n'y ait pas de ligne du tout, et que le projet Hambrégie soit abandonné.

Ce projet de raccordement par lignes enfouies de 400 000 Volts serait une première en France sur une distance de 15 km. Ce qui pourrait amener à des « ajustements » techniques durant sa réalisation si ce n'est déjà pour la partie d'échauffement des câbles en phase d'exploitation.

Nous demandons une étude épidémiologique concernant les effets des champs magnétiques sur la santé des habitants proches de ces projets de lignes T.H.T.. Le principe de précaution doit être appliqué.



Ensemble contre Hambregie

En somme les normes d'exposition aux champs électromagnétiques risquent fortement d'évoluer de façon positive pour le grand public dans les années à venir.

Comme vu précédemment, on applique déjà, ici et là, le principe de précaution.

Si les lignes T.H.T. du projet Hambrégie devaient tout de même se faire, il faudrait qu'elles soient déjà placées de sorte à tenir compte de ces nouvelles normes à venir.

Mais nous ferons tout pour que ces lignes ne se fassent pas